

Ouvrez ce bon le présent recueil des délibérations
de l'Association dénommée l'Amicale des
Bibliophiles, contenant cent pages côté et
monothéâtre au nom François Georges Président.
le 25 Juin 1989.

François

8

Compte rendu de l'assemblée constitutive de l'"Amicale des Kléberiens"

Les anciens de Kléber et leurs familles, au nombre d'une soixantaine, réunis pour la première fois le 25 juillet 1989 à Thimel au sanctuaire de N.D. de Jante Cruz, ont décidé de créer une association rigide par la loi de Juillet 1901 ayant titre "AMICALE DES KLEBERIENS".

Le but est de réunir les habitants et leur descendance du village de KLEBER (Algérie)

L'association se propose aussi de transmettre aux futures générations l'histoire de leur village;

de faire paraître, au moins une fois l'an, un document appelé le "LIEN KLEBERIEN" destiné à maintenir et développer les relations entre eux;

d'honorer et défendre la mémoire de leurs ancêtres;
de veiller au devenir du cimetière afin qu'aucune décision le concernant ne soit prise sans leur consentement.

Les statuts ayant été approuvés ils ont élu le bureau qui ont été élus à l'unanimité :

Président d'honneur : M^r Juif Alfred René LAVILLE

Président actif : M^r Georges FRANZÉN

Vice président : M^r Antoine CHIROSA

Secrétaire : M^r Ghislain MACRON

Secrétaire adjoint

: Melle Chantal SELZNER

Tresorier

: Mr Armand SELZNER

la cotisation annuelle est fixée à 50 francs par adhérent individuel, couple ou famille (parents et enfants vivant sous le même toit).

Les fonds ainsi recueillis seront employés à la publication du "Lien Kléberien" aux frais de fonctionnement et au tirage d'un annuaire des Kléberiens.

Le bureau déterminera l'utilisation des éventuels excédents de trésorerie.

Georges Franzen rappelle que le sanctuaire de Santa Cruz possède la crèche et l'hostensor de l'église du village.

L'autel de l'esplanade du sanctuaire a été façonné à partir d'un bloc de marbre provenant des carrières de Del Monte offert par les Algériens en 1927.

La prochaine rencontre aura lieu en juin 1990 à une date qui reste à déterminer. Le lieu (sanctuaire) paraît convenir.

Certains ont manifesté le désir que le repas soit pris ensemble dans un restaurant.

D'autres ont suggéré de se réunir la veille pour une soirée. Ces deux points restent à étudier en fonction des possibilités et à condition que le coût soit acceptable pour tous.

La réunion s'est terminée à 18 heures.

Le Secrétaire

Le président

Assemblée constitutive de l'AMICALE DES KLEBER

Extrait des délibérations.

Délibération concernant la trésorerie.

Le trésorier est habilité à ouvrir un compte bancaire au CCP, dans sa ville de résidence, pour le compte de l'association.

Il est également habilité à effectuer sur ce compte toutes les opérations de versement ou de retrait nécessaires par la trésorerie.

Nîmes le 25 Juin 1989

le secrétaire

S. Feret

le président

J. J. Lianje

Vu
le Président
G. Lianje